

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{ER} OCTOBRE 2015

Présents : Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Mme BOLLAND-BOTTY, Echevins,
Mr J. CLIGNET, Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme S. PHILIPPENS-THIRY, Mme M.-E. DHEUR, Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Mr L. OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE, Mr. M. LUTHERS, Mme A. XHONNEUX-GRYSON, Mme J. CLAUDE-ANTOINE, Conseillers,
Mme B. DEBATTICE, Directrice générale ff, Secrétaire

En présence de : Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusé : Mme F. HOTTERBEEEX-van ELLEN

L'assemblée compte 17 membres.

ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE

1. *Approbation des procès-verbaux des 25.06.2015 et 27.08.2015*
2. *Conseil Consultatif Communal des Aînés - Démission de deux membres - Prise d'acte*
3. *Démission mandat de conseiller communal- Acceptation- Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller communal*
4. *Communications*
5. *Arrêtés de police*
6. *F.E. de BOMBAYE - Budget 2016*
7. *Enseignement - Création et modification de cadres temporaires*
8. *Enseignement - Motion consécutive à l'arrêt de la Cour constitutionnelle rendant facultatif la fréquentation des cours philosophiques et à ses conséquences sur les entités locales*
9. *Conseil Consultatif Communal des Aînés- Règlement d'ordre intérieur - Modification*
10. *Mise à disposition par la Commune au CPAS d'un logement d'insertion Place du Centenaire à WARSAGE- Convention*
11. *Marché public de fournitures - Achat de matériel d'équipement pour les écoles de DALHEM, MORTROUX et WARSAGE*
12. *Marché public de travaux- Déminage du terrain communal rue Colonel d'Ardenne à NEUFCHÂTEAU pour l'installation des modules préfabriqués- Musée du Fort- Admission de la dépense*
13. *Marché public de services- Mission d'un auteur de projet pour travaux de réfection complète de la toiture, réalisation de plafonds acoustiques suspendus et rénovation de l'éclairage à l'école de BOMBAYE dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT)*
14. *Marché public de services - Mission d'architecte pour les travaux d'aménagement du site situé à DALHEM, rue Gervais Toussaint n° 9 et 11 en logements, maison de l'enfance, parking public et placette*
15. *Marché public de services du SPW relatif au prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements de voiries Décision d'adhésion et approbation des conditions*

Points supplémentaires :

16. Ecole de Mortroux : Pare-ballons (**Francis Delière**).

17. Sonnette à l'Administration communale de Berneau (**Loïc Olivier**)

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des 25.06.2015 et 27.08.2015

Lors du conseil communal du 27 août 2015, le procès-verbal de la séance publique du 25 juin 2015 n'a pas été approuvé (Statuant par 7 voix pour (majorité), 7 voix contre (RENOUVEAU) et 1 abstention (M. J. CLIGNET) ;

Jojo Cloes intervient comme suit :

- Procès verbal du 25/6/2015 :

Le Collège nous représente ce PV, parfaitement inchangé, après que le Conseil du 27/8/2015 en ait rejeté l'approbation.

Ce procédé est extrêmement curieux.

De toute façon, le groupe Renouveau maintient sa position maintes fois émise qui est de dire :

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous revoterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur le point : Majorité : 10 OUI / Renouveau : 6 NON

Procès verbal du 27/8/2015 :

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur le point : Majorité : 9 OUI (1 abstention : Mme H. VAN MALDER-LUCASSE - absente) / Renouveau : 6 NON

Point 2 : Conseil Consultatif Communal des Aînés - Démission de deux membres - Prise d'acte

Démission de deux conseillers : Madame Claude-Antoine et Monsieur Cerfontaine.

Point 3 : Démission mandat de conseiller communal- Acceptation- Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller communal

Le Conseil vote dans un premier temps sur l'acceptation de la démission d'Alexandre Hébert.

- Vote : OUI à l'unanimité

Le Conseil prend acte des désistements de Madame Dominique Brauwers et Monsieur Claes et de Monsieur Deroanne.

Madame Juliette Claude-Antoine accepte pour sa part le poste.

Considérant que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs, ces derniers sont validés.

Le Bourgmestre invite Madame Claude-Antoine à venir prêter serment :

Juliette Claude-Antoine: « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* »

Arnaud Dewez : Félicitations ! Il invite Juliette à venir signer.

Point 4 : Communications

Arnaud Dewez: y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Point 5 : Arrêtés de polie

Arnaud Dewez: y a-t-il des questions ? Non.

Point 6 : F.E. de BOMBAYE – Budget 2016

Arnaud Dewez: le Collège propose au Conseil d'approuver le budget 2016 de la fabrique d'église de BOMBAYE : le subside ordinaire s'élève à 20.526,41 €.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 7 : Enseignement - Création et modification de cadres temporaires

Arnaud Dewez: Ce point est voté chaque année. Y a-t-il des remarques ?

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 8 : Enseignement - Motion consécutive à l'arrêt de la Cour constitutionnelle rendant facultatif la fréquentation des cours philosophiques et à ses conséquences sur les entités locales

Le point est présenté par Ariane Polmans : cette année est introduit ce nouveau cours qu'on intitule malheureusement « cours de rien » (EPA). Nous voulions marquer notre désaccord sur le principe, sur la forme ; c'est bien de créer un cours qui va vers la citoyenneté mais nous voulions marquer notre mécontentement car ce sont les pouvoirs locaux, les communes qui doivent le financer. Nous sommes d'accord pour les innovations, mais il faut apporter les supports financiers nécessaires. Nous avons échangé avec plusieurs collègues échevins ; d'autres communes ont déjà pris les mêmes initiatives et nous voulions suivre cet élan pour témoigner notre mécontentement.

Loïc Olivier intervient comme suit :

Avez-vous recensé des enfants qui ont choisi de ne suivre ni le cours de religion ni le cours de moral ?

Ariane Polmans : oui. Les derniers chiffres : 1 à Mortroux et 3 à Warsage

Loïc Olivier : Connaissez-vous l'impact pour notre commune de devoir financer l'EPA ?

Ariane Polmans : Non. Le principe est d'organiser le cours au plus tôt car nous avons jusqu'en janvier pour le mettre en place. Il ne faut pas prendre les enfants en otage et respecter le choix de chaque parent pour mettre ce cours en place le plus rapidement possible.

Joseph Cloes : Y a-t-il des professeurs pour ce cours-là ?

Séverine Philippens : Mais tout le monde peut donner ce cours !

Ariane Polmans : Les directions des écoles sont allées à une réunion à Liège où la Ministre était présente. Il n'y a pas de titre pédagogique requis ! Un chauffeur de bus ayant du temps libre pourrait le dispenser ! D'où l'intérêt de voter cette motion. Nous voulions marquer notre mécontentement face à ce manque de cohérence. Nous sommes dans une année de transition. L'année prochaine, il y aura une heure de cours philosophique et une heure de citoyenneté. Cela manque de cohérence, nous ne comprenons pas cette politique transitoire, d'où l'intérêt de voter cette motion.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 9 : Conseil Consultatif Communal des Aînés- Règlement d'ordre intérieur - Modification

Modification quant au remplacement des conseillers démissionnaires : s'il n'y a plus de suppléants, possibilité de refaire un appel à candidature.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 10 : Mise à disposition par la Commune au CPAS d'un logement d'insertion Place du Centenaire à WARSAGE- Convention

Arnaud Dewez : Le Collège propose d'arrêter les termes de la convention de mise à disposition d'un logement Place du Centenaire. On l'a déjà fait par le passé. Le CPAS s'occupera de la gestion du bâtiment.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 11 : Marché public de fournitures - Achat de matériel d'équipement pour les écoles de DALHEM, MORTROUX et WARSAGE

Arnaud Dewez : Le Collège propose au Conseil d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché., devis estimatif : 1.049,00 € TVAC. Y a-t-il des questions ou des précisions ?

Francis Deliège intervient comme suit :

Le travail des éducateurs est naturellement aussi de faire respecter la salubrité publique, en apprenant aux enfants à utiliser les poubelles.

En dehors de l'école, chez eux ou le long d'une voirie, ou aux abords d'un terrain de sport, ils n'auront pas de poubelles nounours ou à l'effigie d'autres animaux pour indiquer l'endroit disponible pour déposer leurs déchets.

J'ai remarqué à l'école de Dalhem, un dauphin dont le bord de l'orifice par lequel les enfants déposent les déchets n'était pas très frais, de sorte que les enfants risquent d'être contaminés par des microbes ou autres bactéries en heurtant de la main le bord lors du dépôt.

C'est pourquoi je pense qu'il vaudrait mieux acheter et employer des poubelles traditionnelles.

De plus, le prix de ces poubelles est plus de 3 fois inférieur par rapport à la poubelle proposée.

Je propose donc, en amendement à la proposition qui nous est faite, d'acheter des poubelles traditionnelles plutôt que des dauphins ou bien désinfecter chaque semaine l'entrée.

Ariane Polmans : la direction veut mettre en avant l'idée ludique des poubelles. On va demander aux dames d'entretien d'être plus attentives à la propreté des dites poubelles.

- Vote sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI

Tarzan : Sur le même sujet de salubrité, j'ai observé à l'école de Dalhem, une poubelle à mégots, c'est-à-dire un cendrier mural fixé à l'entrée de la salle de sport qui débordait et situé non loin du dauphin (les enfants doivent se dire que c'est terriblement bon de fumer, vu le nombre de mégots par terre).

Arnaud Dewez : Tu as raison !

Une discussion s'ensuit quant à savoir qui a la charge du nettoyage de ce cendrier. Selon Josette Bolland, ce sont les responsables du hall de sport.

Ariane Polmans : On prend note de la remarque de Tarzan.

Loïc Olivier intervient comme suit :

Etant l'un des plus jeunes conseillers de notre commune, je ne peux qu'encourager les cours d'informatique et éventuellement de la dactylo dès le plus jeune âge.

Dans un article que j'ai ici, il est dit que la ministre Milquet a comme projet de créer des espaces numériques de travail dans chaque établissement scolaire. Il y en a un depuis des années à Dalhem. L'ensemble de nos écoles primaires sont-elles équipées de la sorte ?

Ariane Polmans : oui.

Loïc Olivier: Un nouveau plan d'équipement des écoles est en négociation avec la Région selon l'article. Les investissements prévus ici sont-ils en lien avec ce projet de la ministre ? Avez-vous eu des informations sur ce plan d'équipement ?

Ariane Polmans : Je n'ai pas eu de remarques par rapport à ça. On est attentif chaque année à renouveler le parc informatique au besoin. Nous mettons tout en œuvre pour que le matériel soit entretenu.

Séverine Philippens rappelle quant à elle que le matériel est fourni par la Communauté mais n'est pas entretenu par elle !

Ariane Polmans : rappelle qu'ils reçoivent des enveloppes, qu'ils peuvent en disposer comme bon leur semble mais qu'il faut être réaliste !

Loïc Olivier poursuit : tous les directeurs ont-t-ils un appareil photo ? Sinon, pour quelles raisons faut-il en acheter pour celui-ci ?

Ariane Polmans : chaque directeur dispose d'un appareil photo (pour les différentes activités)

Loïc Olivier : concernant le système informatique dans les écoles, c'est sûr que les imprimantes avec wifi sont pratiques mais il faut que ça fonctionne ce qui n'est pas toujours le cas (panne d'internet, panne de réseau, que sais-je).

- Avez-vous fait des tests pour vérifier que la connexion est wifi est optimale ?
- Le système est-il assez puissant pour que plusieurs enfants puissent aller sur internet/imprimer en même temps que la direction ?

Ariane Polmans : oui, il y a des tests ! Un professeur est désigné certaines heures pour assurer l'entretien et les bonnes connexions, ainsi que la mise à jour des programmes.

Loïc Olivier : dernier point sur le wifi et qui pour nous est le plus important:

- Nous nous interrogeons sérieusement sur les méfaits éventuels du wifi sur la santé publique et particulièrement sur celle des enfants (j'ai lu qu'on parlait de maux de tête, nausées, étourdissements, palpitations, cancer).

Il est dit dans les documents que les deux imprimantes n'ont pas été achetées sur l'extraordinaire, qu'elle ne figure pas dans le patrimoine donc qu'il n'est pas nécessaire de les déclasser. Comment ces machines avaient-elles été achetées à l'époque ? Pour quelles raisons ne font-elles pas partie du patrimoine ?

Ariane Polmans : Aucune idée. Ça dépend du Receveur. La comptabilité a évolué à cet égard. En principe, c'est sur l'ordinaire. Quant au déclassement, il faut voir car certaines machines sont achetées par les comités de parents. (pas de réponse concernant la santé des enfants)

Loïc Olivier: Je souhaite que mon intervention figure au PV

Votre sur l'intervention de Loïc au PV : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI

Jojo Cloes intervient comme suit :

Concernant le professeur désigné pour l'entretien du matériel informatique : je ne vois pas dans le dossier de rapport au sujet du remplacement de l'imprimante qui est proposé. A-t-il fait un rapport quant à l'état de cette imprimante ? Je m'étonne de ne pas avoir vu de rapport écrit de sa part à cet égard.

Ariane Polmans : oui, son avis a été demandé. C'est toujours lui qui est consulté pour pareil problème. A l'avenir, on lui demandera un rapport succinct écrit.

Tarzan pose la question également quant au contrat d'entretien lié à la garantie des nouvelles photocopieuses. Selon Ariane, il est souvent de deux ans.

- Vote sur ce point : OUI (Majorité + 3 membres RENOUVEAU) + 3 abstentions (Tarzan, Jojo et Loïc)

Point 12 : Marché public de travaux- Déménagement du terrain communal rue Colonel d'Ardenne à NEUFCHÂTEAU pour l'installation des modules préfabriqués- Musée du Fort- Admission de la dépense

Approbation du décompte final de 11.380,05 €.

- Vote sur ce point : OUI (Majorité + 3 membres RENOUVEAU) + 3 abstentions (Tarzan, Jojo et Loïc)

Francis Deliège intervient comme suit :

Puis-je faire une petite remarque. Je sais qu'on a voté. Concernant la sécurité : Marie-Catherine avait dit entre les piquets peints en rouge, il n'y a pas de problème mais on n'a pas pu contrôler partout. Si on met l'électricité, le mur n'a pas été contrôlé ! Il faut aller de l'armoire à l'emplacement prévu, c'est un risque de danger si on doit creuser!

Jojo Cloes rajoute que l'électricité est mise entre le réseau électrique et une armoire de trottoir qui se trouve à l'extérieur du mur. Donc, il faut aller de l'armoire à l'emplacement, c'est là que le danger est !

Tarzan rappelle que sa remarque est faite dans un souci de sécurité uniquement.

Point 13 : Marché public de services- Mission d'un auteur de projet pour travaux de réfection complète de la toiture, réalisation de plafonds acoustiques suspendus et rénovation de l'éclairage à l'école de BOMBAYE dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT)

Marie-Catherine Janssen explique qu'il s'agit d'un appel à projet auquel on répond par un projet pour l'école de Bombaye. Le dossier doit être rentré d'ici la fin du mois. Il sera sans doute accepté mais on ne sait pas si on aura les subsides l'année prochaine, ça sera peut-être dans deux ans. On devra peut-être le réintroduire.

Tarzan demande si la Région wallonne vient constater sur place avant de délivrer les subsides.

Marie-Catherine Janssen signale que non mais que le toit a besoin de certaines rénovations.

Tarzan signale qu'il s'agit de mousse sur les Eternit.

Marie-Catherine Janssen signale que certaines sont cassées et que Monsieur LACINA est allé sur place et a fait un rapport.

Arnaud Dewez poursuit : Pour conclure, le Collège propose au Conseil d'arrêter les clauses du cahier spécial des charges appelé à régir ce marché de services.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 14 : Marché public de services - Mission d'architecte pour les travaux d'aménagement du site situé à DALHEM, rue Gervais Toussaint n° 9 et 11 en logements, maison de l'enfance, parking public et placette

Arnaud Dewez : Le Collège propose au Conseil d'arrêter les clauses du cahier spécial des charges appelé à régir ce marché de services.

On a eu un premier plan : c'était plutôt une première étude pour voir sur le terrain ce qu'on savait placer plus ou moins à quel endroit et en quel volume ; maintenant, on va avancer dans le projet. Il faut désigner un architecte pour l'ensemble du projet, au fur et à mesure on va faire des propositions, définir le projet et présenter ledit projet à la population pour en discuter et entendre les points de vue. Y a-t-il des remarques ?

Francis Deliège intervient comme suit :

A mon avis l'accès à la placette par les coteaux et ensuite par un escalier comporte deux risques.

1 : Risque de chutes, alors que l'accès est disponible sur une surface plane par le parking.

2 : Risques d'effractions dans les véhicules et fuite du voleur par cet escalier.

Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de construire cet escalier.

Arnaud Dewez : il y a deux entrées prévues. Le projet n'est pas définitif. C'est pour avoir plusieurs accès à la placette. Mais il s'agit d'une ébauche.

Loïc Olivier intervient comme suit :

J'ai bien conscience que ce n'est qu'un projet mais sur la situation projetée, je ne vois plus de trace de l'Abribus. Est-il prévu de le supprimer ? Quid de l'arrêt de bus ?

Arnaud Dewez: le bus est devant. Il n'est pas repris sur le dessin du projet mais il conviendra de l'intégrer au meilleur endroit.

Tarzan demande que son intervention apparaisse dans le procès verbal du conseil.

- Votre sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 10 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 15 : Marché public de services du SPW relatif au prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements de voiries Décision d'adhésion et approbation des conditions

Le Collège propose au Conseil de marquer son accord pour prendre part au marché de services du SPW relatif au prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant.

Loïc Olivier intervient comme suit :

Ne faudrait-il pas conseiller à la région de faire les tests sur les routes régionales de notre commune lors de leur future réfection ?

Josette Bolland : Ils le font automatiquement, c'est obligatoire ! Voir notamment la Résidence Jacques Lambert : l'asphalte est posé, ils ont fait cinq prélèvements. C'est bien suivi.

Loïc Olivier : Quel sera le coût de ce marché pour Dalhem ?

Josette Bolland : On n'a pas de chiffre précis. Mais il conviendra que la Commune mandate elle-même une firme pour le faire.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 16 : Ecole de Mortroux : pare-ballons

Francis Deliège présente son point :

Suite à la demande des membres du denier scolaire stipulée dans leur courrier du 4 décembre 2014, notre Conseil du 25/6/2015 a décidé l'installation de deux goals dans la cour de récréation de l'école de Mortroux, pour un montant estimé à 5.000 €.

Le même courrier indiquait que, déjà à l'heure actuelle, le ballon avec lequel les enfants jouent se retrouve très souvent dans la prairie voisine et que pour le récupérer les enfants escaladent la clôture au risque de se blesser grièvement.

L'installation des goals va provoquer un engouement supplémentaire pour les jeux de ballons et donc un nombre encore plus important de ballons risque de se retrouver au-delà de la clôture dangereuse.

Il paraît donc évident que l'installation de pare-ballons doit être réalisée au plus vite.

Sur base d'une visite des lieux ainsi que des observations que j'ai effectuées en tant que délégué des jeunes sur de nombreux terrains de football, j'ai pensé que les pare-ballons pourraient être conçus comme décrit ci-après.

Les pare-ballons seraient au nombre de 3 : le premier de 20 m par 5m coté prairie, les deux autres de 10m par 5m derrière chacun des goals.

Chacun des pare-ballons comporterait à sa base sur une hauteur de 1,5m un treillis plastifié à petites mailles et ensuite de 1,5 m jusqu'à une hauteur de 5m un filet nylon sans nœuds, fil de 3mm et mailles de 120mm.

Le matériel nécessaire pour fixer de manière durable le treillis et le filet est constitué de tubes ronds diamètre 90mm épaisseur 3,2mm, de tubes carrés de 50mm (en stock au hall), de capuchons de diamètre 90, de capuchons de 50mm, de tendeurs, de boulons et écrous, de fil de tension plastifié, de béton préparé en sac (en stock au hall).

J'ai calculé les quantités nécessaires pour chacun de ces éléments et en y appliquant les prix unitaires renseignés dans les catalogues de fournisseurs, je suis arrivé à une estimation de 2.442 € HTVA pour les fournitures nécessaires à la réalisation des 3 pare-ballons.

Le travail de pose des pare-ballons peut évidemment être réalisé par le Service des travaux, vu son expérience dans la pose de barrières.

Marie-Catherine Janssen: c'est un oubli ! D'habitude, ça fait partie du marché. C'est bien ton estimation mais il en faut une faite par Monsieur ROOX.

Tarzan : Je proposais de peindre les piquets en vert mais c'est ce qui coûte le plus cher. J'ai trouvé un ferronnier qui proposait 0,60 € le kilo (société de Charleroi qui vient chercher le matériel) pour les faire galvaniser.

Arnaud Dewez propose de reporter le point car les mesures proposées sont excessives. Il rappelle que nous sommes dans une école avec un beau panorama (écran de verdure) et non un terrain de foot ou une cage. On ne doit pas faire le tour complet de la cour. Nous ne sommes pas dans un stade de football.

Une discussion s'ensuit quant au report du point, voire son amendement.

Arnaud Dewez propose de reporter le point dès lors que s'il était admis par tous que ça devait être fait, les mesures excessives devaient être revues.

Arnaud Dewez dit qu'il faut voter sur ce que Tarzan propose.

On doit voter sur le point précis mais les mesures sont inappropriées ; Ariane Polmans dit que si les mesures n'étaient pas mentionnées dans le projet de délibération, on ne peut pas être certain du prix y mentionné puisque les mesures vont être revues.

Marie-Catherine Janssen a dit qu'on ne pouvait pas voter non puisque tout le monde s'est accordé sur le principe de la pose du pare-ballons.

L'avis de la Directrice générale faisant fonction a été demandé par Arnaud Dewez. Elle a signalé qu'il fallait voter deux fois et sur le point et sur le principe de la pose d'un pare-ballons.

- Arnaud Dewez demande qu'on vote sur la proposition de Tarzan telle que présentée, résultat : NON (10 Majorité) / OUI (6 Renouveau)
- Arnaud Dewez demande qu'on vote sur le principe de la pose d'un pare-ballons (on ne sait pas si c'est le service des travaux qui va le placer ni les mesures qu'il aura), puisque c'est quand même l'intérêt de ce point (dixit Arnaud), résultats : OUI à l'unanimité.

Point 17 : Sonnette à l'Administration communale de Berneau

Loïc Olivier présente son point :

Lors de la mandature précédente, des travaux importants ont été réalisés à l'administration communale de Berneau. Une nouvelle porte a été placée pour l'entrée du public.

Bien que cette porte respecte, je présume, les normes données dans le CWATUPE, j'ai récemment été interpellé par une personne à mobilité réduite par rapport à la masse de cette porte et aux difficultés que cela engendre.

Nous aurions pu proposer de remplacer la porte par une nouvelle motorisée mais vu qu'elle est récente, nous ne le proposons pas.

Nous proposons le placement d'une sonnette d'appel placée bien en vue et couplée d'une ampoule clignotante au guichet. Un panneau indiquerait qu'il y a une sonnette à actionner par les personnes ayant des difficultés pour rentrer.

Le Gamah préconise de placer l'interrupteur entre 80 et 110 centimètres du sol.

Il faudrait enfin qu'une personne de l'administration communale vienne ouvrir la porte à ces personnes.

Tarzan s'est renseigné pour moi et le prix approximatif (placement compris) d'une sonnette avec temporisation est approximativement de 300 €.

Vu les travaux réalisés à l'administration communale durant la mandature précédente.

Vu la masse de la nouvelle porte et la difficulté que cela engendre par certaines personnes.

Vu qu'il faut trouver une solution à moindre coût.

Vu le nombre croissant de nos aînés.

Vu ma note explicative.

Nous proposons de demander au Collège d'organiser le placement d'une sonnette d'appel avec temporisation placée bien en vue et couplée d'une ampoule clignotante au guichet.

De demander au Collège le placement panneau indiquant qu'il y a une sonnette à actionner par les personnes ayant des difficultés pour rentrer.

De demander au Collège de prévoir qu'une personne de l'administration communale vienne ouvrir la porte aux personnes ayant des difficultés.

Arnaud Dewez: Y a-t-il des questions ?

Josette Bolland : non car c'est tout à fait normal !

La majorité admet que la porte est très lourde, même pour une personne n'ayant pas de problème.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité !

QUESTIONS POST-CONSEIL :

Francis Deliège :

Trottoirs et accotements :

Dans les permis d'urbanisme qu'il délivre, le Collège inscrit un certain nombre d'impositions au demandeur.

Je voudrais savoir quelle ligne de conduite le Collège suit pour imposer ou ne pas imposer au demandeur la réalisation de trottoirs ou l'aménagement d'accotements sur le domaine public le long de la propriété dans les deux cas suivants :

1. Construction d'une maison unifamiliale.
2. Construction d'un immeuble comportant plusieurs habitations ou appartements.

Josette Bolland : C'est là toute la différence !

Léon Gijssens : Dès 3 appartements, on impose le placement d'un trottoir au promoteur.

Francis Deliège : Tous les promoteurs devraient être contraints au placement d'un trottoir.

Léon Gijssens : Monsieur Cardoni vérifie le placement des trottoirs des différents chantiers.

Tarzan poursuit :

Sécurité dans les écoles.

L'année scolaire a débuté, il faut être certain que toutes les mesures de sécurité sont prises.

Je voudrais savoir :

- à quelle date les exercices d'évacuation sont prévus dans les différentes écoles ;
- Si le matériel de sécurité a été contrôlé.

Ariane Polmans : On en discute mais aucune date n'est fixée.

Marie-Catherine Janssen : Le contrôle est fait ; Mr ROOX se chargeant d'organiser les contrôles.
